

COUPE DES LANDES DES JEUNES

ARTICLE 1

Le District des Landes de football organise annuellement trois compétitions appelées Coupe des Landes dans les conditions suivantes :

- Coupe des Landes U15 : Ouverte aux licenciés des catégories U14 et U15.
- Coupe des Landes U17 : Ouverte aux licenciés des catégories U16 et U17.
- Coupe des Landes U19 : Ouverte aux licenciés des catégories U18 et U19.

ARTICLE 2

Les engagements sont établis sur l'imprimé délivré par le District des Landes de football.

Tout forfait général au cours d'un championnat de Ligue ou de District entraîne automatiquement le forfait général de l'équipe considérée dans la Coupe des Landes.

Le District des Landes de football se réserve le droit de refuser l'engagement d'un club ou d'une équipe.

ARTICLE 3

La Coupe des Landes se dispute par match à élimination directe.

ARTICLE 4

Les rencontres se déroulent sur le terrain de l'équipe hiérarchiquement inférieure, et dans le cas d'un niveau de compétition identique, sur le terrain du club premier nommé.

Les finales se déroulent sur des terrains choisis par la Commission compétente.

ARTICLE 5

Les dates et horaires des rencontres sont fixés par le Pôle des Activités Sportives.

ARTICLE 6

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des tirs au but.

ARTICLE 7

Pour la finale, les clubs peuvent faire figurer sur la feuille de match, en sus des 14 joueurs, un gardien remplaçant. En plus des 3 remplaçants réglementaires, le gardien de but peut être remplacé poste pour poste à tout moment de la rencontre.

La règle du remplaçant remplacé s'applique aussi pour le gardien de but.

ARTICLE 8

Les frais d'arbitrage et de délégation sont à la charge des clubs sauf disposition particulière adoptée par le Comité de direction.

ARTICLE 9

Les cas non prévus dans le présent règlement sont réglés conformément aux Règlements Sportifs du District des Landes de football et, à défaut, par le Comité de direction.